



Maison des Sports de la Somme, 2 rue Lescouvé, 80000 Amiens

Tél : 06 50 59 94 22

Mail : secretariat.cdtt80@gmail.com

<https://www.cdtt80.com>

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT JEUNES PAR EQUIPES COMITE DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

Version du 09/06/2023 :

Le présent règlement précise les modalités de compétition définies par le comité directeur départemental. Les règlements sportifs fédéraux s'appliquent au Championnat par Equipes départemental. Les règlements sportifs, médicaux, disciplinaires et les règles du jeu sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la FFTT (www.fftt.com), rubrique « La FFTT, règlements fédéraux ».

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DES EQUIPES

- Les associations qualifiées (en fonction des droits acquis à la fin de chaque phase) pour un échelon quel qu'il soit doivent confirmer leur participation (pour la saison entière à venir) à la date fixée par le comité, accompagnée des droits d'engagements correspondants.
- Le championnat départemental étant constitué de trois phases distinctes à tous les échelons, l'engagement par une association d'une équipe supplémentaire peut être demandé avant chaque début de phase, à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe de cette association pendant la première phase.
- Le retrait d'une équipe engagée dans le championnat avant la première journée sera sanctionné par la conservation de ses droits d'engagements.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DES POULES

- Les poules sont composées de 9 équipes afin de pouvoir réaliser 3 plateaux de 3 équipes à chaque journée.
- Nombre de poules par division et nombre d'équipes, sous réserve du nombre d'inscription lors de chaque phase :
 - **D1** : 1 poule de 9 équipes
 - **D2** : 2 poules de 9 équipes
 - **D3** : 2 poules de 9 équipes
- Le placement des équipes est fonction du classement général de ces équipes dans leur division lors de la phase précédente, en respectant la règle du serpent (sous réserve d'une équipe d'un même club par poule).
Si la poule comprend deux équipes d'un même club, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DES EQUIPES

- Le championnat est réservé aux licencié(e)s de la Somme, titulaires d'une licence traditionnelle, validée pour la saison en cours et concerne les catégories : poussins, benjamins, minimes et cadets ;
- Les équipes peuvent être mixtes et sont composées de 2 joueurs.
- Il n'y a pas de 3ème joueur à intégrer au double lors d'une rencontre.
Cependant un troisième joueur peut rentrer lors de la deuxième rencontre de la même journée. Mais un seul joueur peut remplacer l'un des deux joueurs précédents lors de la deuxième rencontre.
- **Equipe incomplète :**
 - En cas d'absence, l'équipe peut jouer.
 - Aucune amende ne sera appliquée.

ARTICLE 4 : QUALIFICATION DES JOUEURS

- Lors d'une même journée, un jeune peut participer au championnat jeunes le samedi et au championnat adulte DEPARTEMENTAL le dimanche.
- Il n'y a pas de règles du brûlage.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- Le Championnat par équipes Jeunes est réparti en 3 échelons : D1, D2 et D3.
- Le Championnat par équipes Jeunes se déroule sur 12 journées de championnat au lieu de 14, réparties en 4 journées sur 3 phases.
- 3 équipes se rencontrent la même journée, selon la formule dite du plateau et sur un même lieu.

- FORMULE :

Equipe de deux joueurs en un groupe unique selon formule coupe Davis (Equipes de 2 joueurs ou joueuses, avec chacun deux simples+ un double),

Les deux joueurs d'une équipe sont désignés par A, B.

Les deux joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y.

La rencontre se dispute sur une ou deux tables. L'ordre des parties est : AX - BY double - AY - BX.

– Début des rencontres : D1, D2 et D3 Jeunes à 14h00 le samedi

- Les rencontres se déroulent aux lieux, dates et heures fixés au calendrier publié au début de chaque phase.

Toutefois, tous les avancements de date ou modifications d'horaire peuvent être autorisés. Les rencontres ne peuvent en aucun cas être reculées. L'accord écrit des TROIS équipes doit être transmis, pour décision, au secrétariat du CD Somme au moins sept jours avant la date demandée sauf cas de force majeure.

Aucun report de rencontre ne sera admis sauf les cas prévus par le règlement des championnats fédéraux.

La procédure est la même pour le changement éventuel de salle.

Le report de rencontre est exceptionnel et du seul ressort de la commission sportive départementale

- Les parties ont lieu au meilleur des 5 manches de 11 points.

Toutes les parties d'une rencontre doivent être jouées. Pour chacune d'entre elles, il est attribué des points-parties (1 point pour une victoire, 0 pour une défaite ou absence du joueur ou forfait). L'addition de ces points-parties donne le résultat de la rencontre. Il est alors attribué à chaque équipe des points-rencontres (3 points pour une victoire, 2 pour un nul, 1 pour une défaite, 0 pour un match perdu par pénalité ou forfait) afin d'effectuer le classement de la poule.

-Absences / Abandons / Forfait

- Une équipe déclarant forfait doit immédiatement en avvertir le Comité Départemental par mail ainsi que les clubs des deux équipes restantes du plateau.

- Tout joueur absent physiquement, à l'appel de son nom, au début de la rencontre est en droit de jouer les parties qui lui restent à disputer

- Pour toutes les divisions, un joueur peut être absent. Il faut considérer comme joueur absent soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de ses parties.

- Un joueur qui abandonne, quel que soit le motif, ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties suivantes.

-Blessures

Voir modalités du règlement du championnat départemental adulte.

ARTICLE 6 : ARBITRAGE DES RENCONTRES

L'arbitrage de la rencontre est assuré par la troisième équipe :

Rencontre n°1 : Equipe 1 contre Equipe 2 – Arbitrage par équipe 3

Rencontre n°2 : Equipe 1 contre Equipe 3 – Arbitrage par équipe 2

Rencontre n°3 : Equipe 2 contre Equipe 3 – Arbitrage par équipe 1

ARTICLE 7 : COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats des rencontres doivent être saisis avant le lundi 12h :

- par le club recevant, pour les 2 rencontres qu'il a jouées, sur internet dans l'application Spid ;
- par le club recevant, pour la troisième rencontre qu'il a arbitrée, par mail au Comité Départemental.

ARTICLE 8 : MONTEES ET DESCENTES DES EQUIPES (A LA FIN DE CHAQUE PHASE)

- Sous condition de poules complètes et du nombre de poules défini au préalable :

D1 : 4 descentes en Départementale 2

D2 : 4 montées en Départementale 1 et 6 descentes en Départementale 3

D3 : 6 montées en Départementale 2

Les Règlements Sportifs et les Règlements Généraux sont consultables sur le site de la FTTT :

<http://www.fftt.com/site/fftt/documentations/reglements-pv-textes-officiels>

La saisie des résultats du championnat par équipes est expliquée sur le site du CD Somme

